

République Française  
Département de l'Aube  
Arrondissement de BAR-SUR-AUBE  
Commune d' AMANCE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de AMANCE

SEANCE DU 10 JANVIER 2019

Date de la convocation : 04 janvier 2019

Date d'affichage : 18 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel PIETREMONT, maire.

**Présents** : BROUILLARD Laurent, DROUILLY David, FEVRE Francine, FEVRE Maxence, MARCHAIS MELCHIOR Régine, PIETREMONT Jean-Michel, ROUYER Pascal

**Représentés** : ROUYER Thibaut par FEVRE Maxence

**Absents** : COLLIN Christelle

**Secrétaire** : Madame MARCHAIS MELCHIOR Régine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2019\_02 - Projet photovoltaïque

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7+1	8	0	0	0

**OBJET** : Avis sur le projet photovoltaïque aux lieux dits « Le Crot Genneron », « La Grande Charme » et « Bras de mer ». Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que la société BayWa r.e. France, en partenariat avec la société C4B Finances, a pour projet de développer, de construire et d'exploiter un parc photovoltaïque sur des terrains privés situés sur la commune d'Amance, aux lieux-dits « Le Crot Genneron », « La Grande Charme » et « Bras de mer » (parcelles ZH n°1, 2 et 4 ; ZI n°1 et ZK n°12), tel que présenté dans le document joint en annexe. La société BayWa r.e. France conçoit, développe, construit et exploite des projets éoliens et solaires dits « clefs en main » en

partenariat avec des développeurs locaux depuis 2008. La Communauté de communes de Venduvre Soulaines a souhaité consulter la commune afin de connaître son avis sur le projet de la société BayWa r.e. France avant de se prononcer elle-même sur le projet, la réalisation des études sur le terrain d'implantation du futur parc, et le dépôt de toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du parc. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à ce que les sociétés C4B Finances et BayWa r.e. France engagent le projet photovoltaïque sur la commune d'Amance.

#### 2019\_01 - Admission en non valeur

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	7+1	8	0	0	0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courriel de la Trésorerie concernant une demande d'admission en non-valeur. La comptable du Trésor expose un certificat d'irrecouvrable du Maître BISSIEUX du titre de recette d'un montant de 2 068.00 €uros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE l'admission en non-valeur demandée par la Trésorerie de Bar-sur-Aube d'un montant de 2 068.00 €uros.

#### Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

**Fait à AMANCE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,  
Jean-Michel PIETREMONT